

Mémoire de Micheline Morin

J'ai choisi de citer deux extraits de lettres, publiées dans le soleil et la Presse, qui expriment très bien mon opinion.

Un premier texte tiré de l'opinion donnée par Louis O'Neill, ministre des Affaires culturelles sous le gouvernement de Lévesque publié dans le Soleil le 17 février 2013
«Notre décision collective, dans le dossier des grands domaines, doit donc, me semble-t-il, privilégier le long terme. Il y aurait lieu, dans cette perspective, de tenir particulièrement compte de trois points de repère. Le premier se réfère au principe de précaution. Celui-ci nous invite à sauvegarder un héritage historique et écologique de grande valeur et à freiner toute tentative de déstructuration. Le deuxième renvoie à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la ville de Québec que favoriserait grandement une utilisation sociale et communautaire des espaces verts et des bâtiments concernés. Le troisième fait appel à notre responsabilité d'agents transmetteurs de civilisation. Ce serait peu flatteur qu'on dise un jour que la sensibilité sociale et la préoccupation civilisatrice d'un Lord Dufferin ou d'un Lord Grey incarnaient un idéal devenu trop exigeant pour les gens de notre époque.

On ne peut ici passer sous silence la confusion que se dégage des lignes directrices contenues dans le Plan de conservation (du) site patrimonial de Sillery, que vient de publier le Conseil du patrimoine culturel du Québec. On a l'impression que le dit organisme favorise à la fois la conservation et la déstructuration. On souhaite la préservation du site historique et en même temps on envisage la possibilité de diviser, de subdiviser, de morceler. On prétend vouloir protéger les arbres de taille imposante, mais on entrevoit d'autre part qu'il faudra remplacer les arbres abattus par des pousses de qualité. Donc, on va permettre l'abattage ? On privilégie le traitement minimal d'un site patrimonial, mais en autant que cela soit possible. On nous dit qu'il faut que soient conservées les composantes significatives de chaque époque tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine. Cela veut dire quoi? On multiplie les considérations d'importance mineure sur des questions plus ou moins dérisoires alors que le véritable enjeu est d'une toute autre ampleur. Il s'agit de sauvegarder les grands domaines de Sillery, pas de discuter de la couleur de la tôle ou de celle des briques de remplacement. Les maîtres à penser du Conseil sont sans doute guidés par de bonnes intentions, mais leur vision des choses manque d'une certaine envergure et se perd dans des détails futiles. On a l'impression que l'essentiel leur échappe. Il ne faudrait pas que les citoyens de Québec, eux, perdent de vue l'essentiel.»

Enfin un extrait du texte de Pierre Boucher, ex-sous-ministre des Affaires culturelles et ex-président de la Commission de la Capitale nationale du Québec, publié dans la Presse le 20 février 2013.

«N'est-il pas temps de mettre un terme à notre ambivalence collective concernant l'arrondissement historique de Sillery? Ambivalence qui consiste à vouloir une chose (la protection des grands domaines) et son contraire (le développement immobilier). Les cadres de gestion, programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et autres consultations publiques ne mèneront nulle part s'ils débouchent invariablement sur des formules

alambiquées qui, au nom de l'équilibre ou de la mesure, donnent place à des compromis douteux, à des magouilles de promoteurs, à des contorsions politiciennes et, finalement, à une gronde citoyenne incessante.

Qu'est-ce à dire? Ou bien on tient à ce que les grands domaines de Sillery continuent à former un arrondissement historique; si tel est le cas, on les soustrait à toute forme de développement autre que celui qui consiste à recycler à des fins d'habitation les ensembles conventuels qui s'y trouvent. Ou bien on cède aux ambitions des promoteurs immobiliers qui ne s'embarrassent généralement pas de la fragilité des paysages urbains et de l'histoire des lieux pour bâtir partout où s'annoncent de bonnes affaires; moyennant quoi, au nom du développement économique et du rendement fiscal, on supprime le statut d'arrondissement historique. Entre ces deux voies, un choix s'impose, car les tergiversations ne feront que des perdants: les uns perdront leur temps et leur argent, les autres leur âme et leur fierté.

Le statut de l'arrondissement historique de Sillery devrait être revisité dans l'esprit de la formule suivante:

- les limites de l'arrondissement historique sont mises à jour pour extraire du territoire à protéger les îlots construits depuis 1964;
- la construction à l'intérieur de l'arrondissement historique n'est désormais permise qu'en vue de la conversion des bâtiments conventuels existants à des fins d'habitation (condos ou logements locatifs); l'agrandissement des bâtiments conventuels serait autorisé dans le respect de règles d'intégration architecturale;
- les terrains non requis pour les fins de construction seraient acquis par l'autorité publique (ville ou gouvernement), au fil des ans, aux fins d'y aménager un espace public, tel un parc linéaire comme l'a proposé la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, ce qui permettrait aux citoyens de fréquenter un territoire patrimonial qui appartient à leur zone de fierté.

Et le développement immobilier alors! Ma foi! le territoire de la ville est suffisamment vaste pour que les promoteurs immobiliers y trouvent leur compte et que les autorités municipales répondent aux besoins de logement de leurs citoyens autrement qu'en triturant leur héritage culturel.»

Voilà qui résume, à mon avis, l'essentiel des enjeux importants liés à ce dossier et les orientations nécessaires pour soutenir ces enjeux.